



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2019

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2019**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **GARANTIE DE PRÊTS OPHAC : MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES INITIALES SUITE AU RÉAMÉNAGEMENT DE 4 EMPRUNTS CDC**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'organisme emprunteur, à signer tout document relatif à cette délibération.

- 4 - **FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2019**

Le Conseil municipal décide de voter les taux d'imposition des trois taxes locales suivantes :

taxe d'habitation	19,15 %
taxe foncière sur les propriétés bâties	27,61 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,83 %

Ces taux sont identiques à ceux de 2011. En conséquence, Le Conseil municipal arrête le produit fiscal prévisionnel de l'année 2019 à 28 799 131 € (Vingt-huit millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent trente et un Euros).

- 5 - **GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À DES PRESTATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Le Conseil municipal décide :

- de constituer un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, la Ville de Châteauroux, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Châteauroux, la Commune d'Ardentes, la Commune de Déols, la Commune de Diors, la Commune du Poinçonnet et la Commune de Saint-Maur pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des prestations de télécommunications,
- d'en assurer les fonctions de coordonnateur,

## Affichage : du 28 mars au 28 mai 2019

- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Philippe SIMONET chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

### **6 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À L'ACQUISITION DE MATÉRIELS DE SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE**

Le Conseil municipal décide de :

- de constituer un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, la Ville de Châteauroux, la Commune d'Ardentes, la Commune de Coings et la Commune de Saint-Maur pour l'acquisition de fournitures de signalisation horizontale et verticale et d'en être désigné coordonnateur,
- d'en assurer les fonctions de coordonnateur,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

### **7 - RÉMUNÉRATION DES DIRECTEURS, DIRECTEURS ADJOINTS ET ANIMATEURS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H.)**

Le Conseil municipal décide d'actualiser la rémunération des directeurs, directeurs adjoints et animateurs comme suit :

Fonctions	Forfait de base	Coefficient à appliquer	Forfait journalier attribué
Directeur	70,50	172	121,27
Directeur Adjoint		140	98,71
Animateur		126	88,84

Cette rémunération fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants seront revalorisés ou modifiés par un texte règlementaire.

### **8 - MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET D'USAGE DES AVANTAGES EN NATURE POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX**

Le Conseil municipal décide de se prononcer sur les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature.

### **9 - MODIFICATION DES STATUTS DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLÉ**

Par délibérations 2019-20 et 2019-21 du 13 février 2019, le Conseil communautaire a approuvé la prise de compétence « soutien aux événements ou manifestations à rayonnement national ou international favorisant l'attractivité du territoire communautaire » et la possibilité, pour Châteauroux métropole « de participer au financement public d'une télévision locale et d'adhérer à tout établissement public de

coopération culturelle ayant vocation à exploiter une chaîne de télévision locale » et la modification des statuts de la Communauté d'agglomération en résultant.

Le Conseil municipal approuve ces modifications des statuts de Châteauroux Métropole.

**10 - SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION "TGV BERRY-LIMOUSIN-PYRÉNÉES"**

Le Conseil municipal décide de soutenir cette association et d'autoriser le Maire ou son représentant à régler cette dépense de 200 €.

**11 - CONVENTION D'OBJECTIFS 2019 - SUBVENTIONNEMENT DE CHÂTEAUROUX EVENTS**

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention avec Châteauroux Events pour l'année 2019, de prévoir les crédits au budget principal de la Ville d'un montant de 150 000 €.

**12 - ADHÉSION DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX AU SOUVENIR NAPOLEONIEN**

Le Conseil municipal décide d'adhérer à cette association pour un montant de 35 €.

**13 - FONDS SPORTIF : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES CASTELROUSSINES**

Le Conseil municipal décide d'affecter la somme de 75 100 € selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Date	Manifestation	Budget de la manifestation	Subvention demandée	Subvention accordée
1 <sup>ère</sup> Cie de Tir à l'arc du Bas-Berry	12-13/01 4-5/05	Compétition Régionale en salle Manche Régionale en extérieur	19 200	1 800	1 200
Air Modèle Châtx	1-2/06 15/09	Démonstration d'avions type jet 1 <sup>er</sup> Salon du modélisme et de maquettisme	8 000	4 000	1 500
ASPTT Omnisports	23-24/03 18/05 06/19 7/06 21&24/08 31/10 12/19	Rassemblement régional jeunes de gym Chpt Régional de VTT Chpt Régional de Basket U13 Foli'Race by ASPTT Tournoi des Minots et tournoi National Hand Foli'ween Tournoi Open adultes tennis	72 500	24 500	10 500
Ass. Judo Châtx	25/05	32 <sup>ème</sup> Tournoi International de Judo	15 500	3 000	3 000
Ass. Macadam 36	19/10	4 <sup>ème</sup> édition du Trail Halloween	5 500	700	700
ASC Etoile Châtx	5/05 9/11	Randonnée pédestre Tournoi National de Billard	1 379	600	500
AS Golf Val Indre	25-26/05	Grand Prix National Golf Val de l'Indre	16 742	1 500	1 000
Auto Vélo Club Castelroussin	5 ou 7/07	Critérium Cycliste de Châteauroux	1 140	1 000	400

Belle Etoile Sports et Loisirs	28/04	Randonnée Cyclotourisme UFOLEP	925	500	300
BCC Labo Fenioux	9/02	Ceinture Internationale WBF professionnelle	64 280	5 000	5 000
Cercle de l'épée de Châteauroux	30-31/03	Tournoi National Open Seniors	5 800	700	700
Cercle Haltérophile de Châteauroux	11-12/05	Finale Nationale d'Haltérophilie	12 866	3 000	1 200
Châteauroux Football Club	29/06	Tournoi Régional Football U11 U13 Max Ploquin	4 370	1 000	700
Club de Marche Fontchoir St Denis	10/03	3 <sup>ème</sup> édition des Foulées de Belle-Isle	1 200	200	200
Club des Amis Cyclos	1/06	23 <sup>ème</sup> édition de la Fête du Vélo	950	200	200
Ecurie Terre du Ecurie Terre Berry	4/05	17 <sup>ème</sup> Chpt de France de Rallycross	109 000	7 000	6 000
Karaté Club de Châteauroux	11/03	Colloque Karaté et sports sur ordonnance	700	600	300
La Berrichonne Athlétic Club Châtx	17/03 29-30/06 6/10 21/12	Semi-Marathon Classant et Qualificatif au France Chpt de France Espoirs 3 <sup>ème</sup> édition de l'Envolée Rose 5 <sup>ème</sup> édition du Petit Trail de Noël	112 330	17 400	17 000
Moto Club Castelroussin	19/05 10/09	Motocross UFOLEP Centre Motocross FFM Centre	46 800	10 000	2 500
Orientation 36	24/03	Chpt Régional de courses d'orientation	4 150	1 500	800
Road Ride Team	2019	Participation au Challenge Mondial de Pump-track et BMX	20 450	5 000	800
Rugby Athlétique Club Castelroussin	27/05	22 <sup>ème</sup> édition du Tournoi Alain Laruelle	12 390	3 800	2 500
Société de Tir de Châteauroux	28-29/09	Concours annuel de tir sportif carabine et pistolet	3 480	200	200
Triathlon Club Chtx Métropole 36	18-19/05	Manche du Grand Prix D1 D2 et Open de Triathlon	109 710	20 000	16 050
UFOLEP 36	7/06	Course Cycliste Grand Prix de la Ville de Chtx	1 200	350	350
UNSS 36	Du 27 au 29/05	Chpt de France de Volley plage Lycées	27 150	1 500	1 500
				<b>TOTAL :</b>	<b>75 100</b>

**14 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT POUR LES ANNÉES 2017 À 2019 ENTRE LA VILLE, L'ASSOCIATION BOXING CLUB CASTELROUSSIN LABO FENIOUX, LA SAUR ET LA SETEC**

Le Conseil municipal approuve cette modification et autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1.

**15 - LOCATION D'UN MEUBLÉ DE TOURISME - INSTITUTION DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Le Conseil municipal approuve l'institution de la procédure d'enregistrement suivante :

- Article 1 : La location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune.
- Article 2 : La déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant.
- Article 3 : Un télé-service est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration.
- Article 4 : Ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la commune de Châteauroux.

Il autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**16 - PRESTATION DE SERVICE CONTRAT LOCAL ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) POUR LA MAISON DE QUARTIER EST**

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer avec la CAF de l'Indre la présente convention d'objectifs et de financement correspondante. Il est précisé que cette prestation représente une recette d'environ 1 100 €.

**17 - AIDE À L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

Le Conseil municipal approuve l'intégration des podologues à la liste des professionnels pouvant prétendre à l'aide à l'installation et il autorise la signature par le Maire ou son représentant, des documents afférents et des conventions avec les professionnels de santé, dans la limite des crédits ouverts au budget.

**18 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RESTAURATION DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION CASTELROUSSINE DE GESTION DES CENTRES SOCIO-CULTURELS (A.C.G.C.S.) AU SELF DE L'HÔTEL DE VILLE**

Le Conseil municipal approuve la convention pour une durée de 3 ans à compter du 2 mai 2019, il autorise le Maire ou son représentant à la signer.

**19 - NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA DIRECTION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le Conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la direction municipale de la sécurité publique, il autorise le Maire ou son représentant à le signer et à le mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**20 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES DE CHÂTEAUROUX ET DIORS EN MATIÈRE DE VIDÉOPROTECTION**

Le Conseil municipal approuve le projet de convention de partenariat entre les communes de Châteauroux et Diors relative à la vidéoprotection urbaine, ainsi que la création d'un forfait de 50 € pour chaque traitement de réquisition judiciaire effectué par le CSU. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et les actes à intervenir.

**21 - REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ ET AUX CANALISATIONS PARTICULIÈRES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET DE GAZ**

Le Conseil municipal décide d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, il applique les montants plafonds réglementaires et fixe le mode de calcul conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

**22 - ACQUISITION FONCIÈRE - CHEMIN DE LA LOGE**

Le Conseil municipal autorise ; l'acquisition des parcelles, CN n° 68, 69 et 70 d'une surface totale de 1 811 m<sup>2</sup> au prix de 6 000 €, et le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

**23 - ACQUISITION PARCELLE LIEUDIT "LES FERRANDES" - INDIVISION LACROIX**

Le Conseil municipal autorise, l'acquisition de la parcelle AV n° 147 au prix de 1 700 €, et le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

**24 - ACQUISITION PARCELLE LIEUDIT "LES FERRANDES" - DE ZAN**

Le Conseil municipal autorise, l'acquisition de la parcelle AV n° 26 au prix de 202 €, et le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

**25 - ACQUISITION PARCELLE LIEUDIT "LES FERRANDES" - QUINT**

Le Conseil municipal autorise, l'acquisition de la parcelle AV n° 150 au prix de 672 €, et le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

**26 - CESSION BOULEVARD DE LA VALLA PROLONGÉ - MONSIEUR PIVETEAU ET MADAME LECHAUX**

Le Conseil municipal autorise, la cession d'une emprise d'environ 134 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle DO n° 21 au profit de Monsieur Olivier Piveteau et Madame Marie-Noëlle Lechaux au prix de 24€/m<sup>2</sup> ; et il autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

**27 - CESSION BOULEVARD DE LA VALLA PROLONGÉ - MADAME GOBERT**

Le Conseil municipal autorise la cession d'une emprise d'environ 243 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle DO n° 21 au profit de Madame Arlette Gobert au prix de 24€/m<sup>2</sup>. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

Le Maire,

Gil Avérous